

Kigali, le 13/10/1988

N°2992 /15.08.01

FERWAF

reçu le 14 OCT. 1988

n° _____

A traiter par [Signature]

Monsieur le Ministre de la Justice
K I G A L I

*A la bonne attention
du Président de la Ferwafa*

[Signature] 21/10/88

Monsieur le Ministre,

Dans le souci de poursuivre le processus de dotation de nos clubs sportifs d'un cadre juridique et de satisfaire ainsi aux exigences de la Loi portant organisation des Sports et Loisirs au Rwanda spécialement en son article 10, j'ai l'honneur de vous rappeler les dossiers de demande de personnalité juridique de certains clubs introduits auprès de votre Département et non encore finalisés.

Il s'agit des clubs suivants :

- 01. ESPOIR FC
- 02. INKAMBA
- 03. RWAMAGANA SPORTS
- 04. ZAZA SPORTS
- 05. MUGAMBAZI SPORTS
- 06. EGENA FC

- 07. MUKUNGWA SPORTS
- 08. PEUGEOT SPORTS
- 09. MIROPLAST FC
- 10. OLYMPIQUE SPORTS
- 11. BIRENGA SPORTS
- 12. DURANDAL.
- 13. ZEBRES FC

Aussi, comptant sur votre habituelle compréhension, vous demanderais-je de bien vouloir accorder à ces dossiers le bénéfice de l'urgence.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la Fédération Rwandaise de Football Amateur
K I G A L I
- Monsieur le Président du club

